



Conditions de participation aux Trophées STOP Exclusion énergétique 2021

Principe

Les Trophées STOP Exclusion énergétique et sanitaire ont pour objectif de valoriser les meilleures initiatives prises en France pour agir dans lutte contre la précarité énergétique. Il s'agit pour cela de :

1. Mobiliser les associations, les institutions, les entreprises, les collectivités, les acteurs de l'ESS pour qu'elles inventent et déploient les prestations et solutions techniques au meilleur coût
2. Favoriser des partenariats de nouvelles générations (ODD17) entre acteurs des territoires et de l'économie
3. Accélérer la dynamique d'innovation dans un secteur social et de solidarité
4. Accompagner les start'up et acteurs de l'économie sociale qui innoveront apportent des solutions
5. Donner plus de moyens et dupliquer les dispositifs d'accompagnement et d'animation

Qui peut se porter candidat ?

Toute organisation - entreprise, publique, ou associative - qui a développé une solution plutôt innovante et qui peut démontrer qu'elle a été mise en œuvre et qu'elle est efficace. Cela concerne tant les associations et autres structures dites de l'ESS, que les entreprises petites ou grandes, que les collectivités territoriales et leurs structures associées.

Comment se porter candidat ?

Soumettre le formulaire de candidature dûment rempli sur :
www.lab-stopexclusionenergetique.org

Calendrier et délais ?

Les candidatures sont ouvertes à compter du 2 septembre 2021 et jusqu'au 15 octobre 2021 (sous réserve de modifications).

Les solutions proposées qui n'auraient pu participer à l'une des réunions sur un territoire seront étudiées par un comité d'experts au niveau national (trois seulement seront sélectionnées, il est donc préférable de participer à l'un des ateliers régionaux).

Les partenaires pourront soumettre des initiatives directement en les incitant à remonter leur projet sur le site de candidature évoqué précédemment.

Critères de sélection

- Solution permettant de créer un changement d'échelle ;
- Solutions reproductibles dans d'autres contextes et d'autres territoires ;
- Démarche inclusive socialement, économiquement et sanitaire ;
- Réalisme / simplicité de mise en œuvre ;
- Caractère innovant ;
- Capacité à fédérer différents acteurs ;
- Efficacité de la solution (détailler).

Valorisation des Lauréats

Les 30 meilleures solutions donneront lieu à la publication d'un document qui sera largement diffusé.

Les 20 sélectionnées seront présentées à un Grand Jury national présidée par Emmanuelle Wargon, ministre du Logement, avec pour membres des représentants des grands partenaires et des experts du sujet.

Il se réunira le 10 novembre 2021.

A l'issue de la présentation, le Grand jury national, sélectionnera les Grands lauréats qui auront l'occasion de recevoir un prix lors du grand événement national de l'innovation organisé sur le Salon des Maires de France.

Les lauréats bénéficieront d'un plan de communication piloté par l'Association STOP Exclusion énergétique avec les partenaires médias.

Chacun des 20 lauréats bénéficiera du titre de « Lauréat 2021 des Trophées STOP Exclusion énergétique et sanitaire », et pourra s'en faire valoir.

Organisateur

Les Trophées 202 sont organisés par l'Association Stop Exclusion Énergétique qui en assume la responsabilité juridique et organisationnelle.